



Embaucher un couvreur

Connaissez vos droits et soyez vigilant lorsque vous embauchez un couvreur. Protégez-vous : évitez les arnaques, le travail de mauvaise qualité et la responsabilité légale en cas d'accident d'un ouvrier.

Ce que vous devez savoir :

- 1.** Demandez au couvreur de vous fournir au moins trois références de personnes qui ont récemment fait appel à ses services. Il serait utile de demander des références pour un projet en cours, un projet qui vient d'être achevé et un projet passé.
- 2.** Demandez des devis à au moins trois entrepreneurs et comparez-les avant de prendre votre décision. Un devis est une estimation écrite qui doit inclure une description claire et complète des travaux à effectuer, ainsi qu'une liste détaillée des coûts des matériaux et de la main-d'œuvre.
- 3.** Le prix final des travaux ne peut dépasser de plus de 10 % l'estimation initiale, sauf si vous avez accepté de nouveaux travaux ou un nouveau prix.
- 4.** Lorsque vous signez un contrat de couverture d'une valeur de 50 \$ ou plus à votre domicile, vous avez droit à un délai de réflexion de 10 jours civils pendant lequel vous pouvez annuler le contrat pour n'importe quelle raison. Si un entrepreneur commence les travaux pendant cette période, vous pouvez annuler votre contrat, mais vous devrez payer les travaux effectués et les matériaux utilisés.
- 5.** Les garanties sur les matériaux de couverture sont souvent la responsabilité du fabricant. Certains matériaux doivent être installés par des couvreurs certifiés ou spécialement formés pour que la garantie s'applique.



PROTECTION
DU CONSOMMATEUR
DE L'ONTARIO

Ontario





Posez les bonnes questions lorsque vous engagez un couvreur

- Demandez à chaque référence si elle engagerait à nouveau ce couvreur. Le travail a-t-il été réalisé dans les limites du budget? Si ce n'est pas le cas, pourquoi?
- L'estimation sera-t-elle incluse dans votre contrat?
- Qui est responsable des dommages qui pourraient être causés à votre propriété ou à celle de votre voisin?
- Y a-t-il une garantie? Qui garantit les matériaux utilisés?

Téléphone : 416-326-8800

Sans frais : 1-800-889-9768

ATS : 416-229-6086

ATS sans frais : 1-877-666-6545

X : @consommateuront

Facebook : ONconsommateur

Courriel : consumer@ontario.ca



Connaissez vos droits :
Ontario.ca/ProtectionduConsommateur



PROTECTION
DU CONSOMMATEUR
DE L'ONTARIO

Ontario

